

**PROCES – VERBAL DE REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE
L'HOPITAL SAINT LIEFFROY
SEANCE DU 25 FEVRIER 2021**

Étaient présents : Mr Boillot Yves, Mr Paracca Dominique, Mr Taillard Serge , Mr Vuillemenot Laurent, Mr Piccand Olivier, Mme Saulnier Renée, Mr Michael Buttung, Mr Guillot Cyril.

Etaient absents : Mr Flenet Philippe absent excusé donne procuration à Mr Boillot Yves, Mr Amaro Florian absent excusé.

A été élu secrétaire : Mr Boillot Yves.

Rajout d'ordres du jour :

Le conseil municipal valide à l'unanimité le rajout des deux ordres du jour suivants :

- Délégations du Maire par le conseil municipal.
- Réorganisation des services publics sur le territoire de la CC2VV.

Approbation du procès-verbal du 25 novembre 2020.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal du 25 novembre 2020 où un exemplaire a été adressé à chaque membre du conseil.

Opposition au transfert de la compétence PLU à la CC2VV.

Le conseil municipal à l'unanimité décide de s'opposer au transfert de la compétence Plan Local Urbanisme à la Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes.

En effet un travail préparatoire au transfert du PLU devrait être conduit pour définir une vision commune qui permettra d'engager dans le futur l'élaboration d'un plan local d'urbanisme intercommunal.

Autorisation des dépenses et réceptions au compte 6232.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'autoriser Mr le Maire à effectuer les dépenses et les recettes dans la limite fixer par le conseil municipal lors du budget communal, sans avoir à délibérer sur chaque article.

Mise à disposition des emprunts, des biens et des subventions eau et assainissement à la CC2VV.

Dans le cadre du transfert de compétences eau et assainissement à la CC2VV.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la mise à disposition des biens, réseaux, ouvrages et emprunts à la CC2VV.

Pour la compétence assainissement le montant de l'emprunt transféré est de 130000 € contracté auprès de la Caisse d'Epargne de Dijon. Le transfert de l'excédent budgétaire s'élève à 12312 €.

Pour la compétence eau potable tous les biens et ouvrages sont mis à disposition de la CC2VV, mais reste à la charge de la SAUR jusqu'à la fin du contrat.

Modification statutaire de la CC2VV.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la proposition de modification statutaire suivante :

« La Communauté de Communes des 2 Vallées Vertes est autorisée à adhérer à tout syndicat mixte ou toute autre structure porteuse à qui elle transfère une compétence. »

Réorganisation des services publics sur le territoire de la CC2VV.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Valide la proposition de réorganisation du service MSAP en vue d'une labellisation EFS, telle que présentée en séance,

- Acte la création de 3 Agences Postales intercommunales
- Acte la création d'un service intercommunal de délivrance des passeports et cartes nationales d'identité à l'Isle-sur-le-Doubs,
- Valide la proposition de participation des communes au fonctionnement du service selon les modalités énoncées plus haut :
 - 2.50€ par habitant ; participation indexée et revalorisée périodiquement à l'aide de l'indice du Coût du travail dans l'industrie, la construction et le tertiaire (ICT)
 - Régularisation effectuée dans le cadre des attributions de compensations dérogatoires.
- Valide la mise à disposition à titre gracieux des bâtiments pour Pays de Clerval, Rougemont et Arcey.
- Valide le principe de prise en charge des charges correspondantes à l'EFS de l'Isle sur le Doubs, pour une équité de participation entre les 4 bourgs-centres de la CC2VV, régularisation effectuée dans le cadre des attributions de compensations dérogatoires.

Délégations du Maire par le conseil municipal.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la délibération de pouvoir en faveur du Maire article L 2122-22 du CGCT.

Mr le Maire est chargé de toutes les délégations pour le bon fonctionnement de la commune hors mit les délégations faites aux Adjointes.

Les délégations consenties en application, prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Questions et informations diverses.

- Mr le Maire précise que les travaux de mise en sécurité de la Maison Alphe, ne se feront pas. En effet, la commune n'ayant plus la compétence sur ce domaine qui a été transféré à la CC2VV. Le fait de faire ces travaux pourrait se retourner contre la commune malgré la menace très importante de chute de tuiles. Mr le Maire en collaboration avec la CC2VV a ouvert le dossier de mise en péril et prit contact avec les héritiers qui seront mis en demeure après une longue procédure.

- Mr le Maire demande au conseil municipal dans la mesure du possible de se rendre disponible le dimanche 13 et 20 juin 2021 pour mener à bien les élections Régionales et Départementales.
- Mr Piccand Olivier sensibilise les membres du conseil municipal sur les biens fondés de la pratique de la chasse sur notre territoire.

Suite à la brochure reçue par chaque membre du conseil.

- Mr le Maire informe les membres de la commission communale des impôts directs qui se tiendra avant le 20 mars.

Le Maire
Yves BOILLOT

